

> Retour sur l'actualité et départ en métropole

L'ANIMATEUR de Retour sur l'actualité, Emmanuel Tusévo, était bien embêté, vendredi 12 novembre, à quelques minutes du début de son émission diffusée en direct sur RFO radio (pardon, Mayotte Première). Il venait d'apprendre que son invité du jour, le directeur de la DILCE (direction de l'ingénierie culturelle), Alain Kamal Martial, avait quitté le territoire la veille. Bien sûr, il n'avait pas pris la peine de prévenir Tusévo de son désistement. Heureusement que le directeur de publication de *Mayotte Hebdo*, Laurent Canavate, était là pour le remplacer, à pied levé et par téléphone. L'émission a porté sur les forêts mahoraises et le charbon de bois. Un sujet brûlant.

> Kwezi TV en version expérimentale

KWEZI TV OU PAS KWEZI TV ? La question demeure en suspens, en tout cas en ce qui concerne la date de lancement. L'arrivée de la TNT, prévue pour le 30 novembre, pourrait être décalée de quelques jours, mais arrivera très bientôt. Et de son côté, l'appel à candidature n'est pas encore clos. Or Patrick Millan, l'animateur promoteur de cette chaîne privée, tient à se lancer en même temps que la télévision numérique terrestre. "On va faire une demande de télévision expérimentale, ce qui pourrait nous permettre de commencer à diffuser nos programmes en attendant que le canal nous soit attribué" affirme-t-il. Prêt à tout pour lancer sa chaîne ? Peut-être. Il faut dire qu'il s'est mis une certaine pression : lorsque le directeur de RFO (pardon, Mayotte Première) a indiqué qu'il pensait que, compte tenu des délais légaux, la chaîne privée ne pourrait de toute façon pas émettre avant la fin du premier trimestre prochain, Millan était monté au créneau pour jurer l'inverse. "De nous deux, il y en a un qui ment. On verra lequel" avait-il défilé. La course contre la montre est lancée. Il reste 5 mois...

> Des lits pour le service de néonatalogie

LU DANS *MAYOTTE HEBDO* : "si le taux actuel d'occupation des lits de néonatalogie nécessite une augmentation capacitaire, son doublement est peut-être prématuré". Il faut donc au moins un lit de plus.

> Le Q-I. de Louchet

JUSTE AVANT le début de la conférence de presse portant sur le non-paiement de 55 employés du conseil général, le DGS Jean-Claude Louchet se lance dans un bon mot : "J'avais un DG qui disait : il ne faut pas avoir peur des problèmes, les problèmes rendent intelligents". Réponse d'une journaliste : "Vous devez avoir un Q-I. extraordinaire".

> barre à mines

"Je remercie madame le procureur"

Un énième jugement de passeur a eu lieu mercredi 10 novembre au tribunal de Mamoudzou. Cette audience, qui s'annonçait comme un grand classique du genre, a néanmoins permis de mettre en lumière les difficultés liées au jugement d'une personne non francophone.

Le 24 juin, Ali\* est arrêté au large de Mtsamboro. Il est aux commandes d'un kwassa transportant 8 personnes. Comme la plupart de ses collègues jugés au tribunal de Mamoudzou, il est multirécidiviste. Deux jours plus tôt, il a été condamné pour des faits similaires en comparution immédiate. «Les lois de la République française, vous

vous en moquez éperdument !" tance le président Mancini. Ali ne prend pas la peine de répondre. Peut-être qu'effectivement, il s'en moque. "La dernière fois que je vous ai condamné, vous m'aviez dit que c'était pour économiser pour construire votre maison, car actuellement vous habitez chez votre sœur. C'est toujours le cas ?" Ali confirme. Les gains récoltés lors de ces traversées servent effectivement à construire sa maison.

"Vous investissez dans la pierre, c'est une très bonne chose, le Tribunal ne peut que vous encourager dans ce sens. A condition que l'argent soit gagné légalement" lance M'Mancini. En face, Ali n'a pas l'air de saisir l'ironie. Il se contente de regarder le président du tribunal, se demandant s'il doit prendre la

remarque pour un compliment. La procureur réclame 10 mois de prison et 10 ans d'interdiction de territoire. La parole revient à l'accusé. "Je remercie beaucoup madame le procureur car elle est très clairvoyante" explique-t-il. C'est du moins ainsi que le traducteur a transmis le message. C'est sans doute la première fois qu'un procureur se voit remercié après avoir requis une peine de prison ferme. M'Mancini rigole, regarde l'accusé pendant quelques secondes, pas certain d'avoir bien compris. C'est pourtant le cas. En face, Ali ne bronche pas. Ses remerciements n'auront toutefois permis d'atténuer sa peine. Il échappe de ses mois de prison mais échappe à l'interdiction de dix ans du territoire. "Je l'ai déjà condamné à cette peine lundi, ça ne sert à rien de le refaire aujourd'hui" explique M'Mancini.

ML  
\*Prénom d'emprunt

# Enfants isolés : l'inaction s'organise

**En créant un Observatoire des mineurs isolés, la préfecture apporte un semblant de réponse à un phénomène qui demande des moyens.**

"Mener une guerre ouverte à ce phénomène". Les propos sont d'Hubert Derache, et ont été tenus lors d'une conférence de presse faisant suite à la création de l'Observatoire des mineurs isolés. Si les mots sont si ambitieux, c'est certainement pour cacher la triste réalité : le nerf de la guerre, dans ce genre d'entreprise, c'est l'argent. Or aucun fonds n'a été alloué à cet observatoire. "Avant de dire qu'il nous faut d'avantage de moyens, mettons ceux qu'on a en commun" a expliqué le préfet.

Finalement, en quoi consistera cet organe placé sous la présidence conjointe du président du conseil général et du préfet ? "Le but, c'est de se dire : on a un problème, comment le résoudre au mieux" a expliqué le préfet. Riche idée ! Surtout lorsque le représentant de l'Etat, sourcilleux de ne surtout pas faire une publicité gratuite à Omar Oil, indique que cette création n'a rien à voir avec les récents courriers du conseiller de Labattoir. La preuve : "l'observatoire est en préparation depuis septembre dernier". On a du mal à comprendre ce qui a pu nécessiter autant de temps... Car le principe n'est pas spécialement compliqué : réunir les autorités judiciaires, les secteurs associatifs, institutionnels et autres "au moins quatre fois par an" (comme le stipule l'article 5 des statuts). Des réunions pour compenser le manque de moyens, ce n'est pas la première fois que l'Etat propose ce genre de réponse...



**Pas de réponse à l'urgence**

L'observatoire se donne donc pour but de "recueillir et d'analyser les données quantitatives et qualitatives relatives à ce phénomène et également d'être lieu d'étude des situations particulières et force de propositions". Le préfet, qui avait avancé le chiffre de 4.000 enfants isolés, est revenu sur sa déclaration "4.000, 5.000... je n'en sais rien" a-t-il reconnu. Les travaux de l'Observatoire pourraient donc permettre d'affiner cette estimation. C'est sans doute ce genre d'avancées attendues qui fait dire au directeur de l'ASE (aide sociale à l'enfance) Erick Hesler que "c'est la première fois que quelque chose de valable est mis en place à Mayotte". Car à ce jour, la seule certitude que l'on puisse avoir est que le problème des mineurs isolés est de grande envergure. Si le recueil de données paraît donc effectivement nécessaire, l'observatoire n'apporte aucune réponse à "l'urgence à

agir tant au regard de la protection de l'enfance que du respect du droit international en matière de garantie des droits de l'enfant" - pourtant inscrite sur la charte de fonctionnement de l'Observatoire. Pour répondre à cette urgence, l'organisation de quatre réunions annuelles ne semble en effet pas la mieux appropriée. "Il n'y aura pas de solution miracle" a reconnu Derache. Surtout en l'absence de moyens financiers. L'Apredema (association de prévention de la délinquance), l'une des rares associations à aller sur le terrain à la rencontre de ces jeunes, a fermé ses portes faute de subvention de la collectivité. Les autres associations du même type qui ont survécu doivent faire avec des moyens restreints. Et à l'inverse, la politique de lutte contre l'immigration clandestine, qui est la cause de la plupart des situations d'isolement des mineurs, se durcit d'année en année. Or sur ce point, même si le préfet assure ne pas être là pour faire du chiffre, aucun aménagement ne semble envisageable. Pour atteindre les 25.000 reconduites à la frontière en 2010 - "nous les aurons largement atteints" a indiqué le préfet - l'administration ne peut s'encombrer de trop de

précaution. La cadence s'accélère, le délai moyen séparant l'arrestation et l'expulsion d'une personne en situation irrégulière étant de plus en plus court. Or le préfet Derache reconnaît lui-même que lorsqu'elles viennent d'être arrêtées, ces femmes se trouvent dans une situation de panique. Choix sous le coup de l'émotion ou bien réfléchis ? Toujours est-il que 60% d'entre-elles préfèrent repartir sans leurs enfants. Pourtant, l'idée d'augmenter le temps de rétention avant leur expulsion n'est pas envisageable du côté de la préfecture. Le Centre de rétention perpétuellement surchargé d'un côté, les objectifs chiffrés de l'autre... Impossible de baisser la cadence. «On privilégiera le regroupement familial aux Comores. Pourquoi pas en développant une antenne de Tama à Anjouan, pour permettre aux mères, deux ou trois mois après leur expulsion, de retrouver leurs enfants» indique Derache. Le problème c'est que deux ou trois mois après leur expulsion, il y a de fortes chances pour qu'elles soient occupées à préparer leur retour à Mayotte...

**Prochain Upanga le vendredi 3 décembre**

**Où trouver Upanga ?**

**En Petite-Terre :** Boutik'Air, Shopi Pamandzi, Le Café de Pamandzi, boulangerie Le Pêché gourmand, Score Labattoir.

**Dans le grand Mamoudzou :** boulangerie Tropicale (Cavani), Maisons des livres (place mariage et Kawéni), Habari Presse, Dipe chaoula (rue du commerce), Senteur d'Ylang (rue du commerce), Sodifram, HD, Score Majicavo, Le Mbirvi Café, Shopi Passamaity, M Services Passamaity

**En brousse :** M Services Kombani, boulangerie Sophiata (Tsimkoura), boulangerie Au p'tit bonheur (Chirongui).